

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 31 MARS 2017**

COMPTE RENDU SOMMAIRE

INSTALLATION DE MONSIEUR PATRICK MORINEAU DANS LES FONCTIONS DE CONSEILLER MUNICIPAL

Installation de Monsieur Patrick MORINEAU dans ses fonctions de Conseiller Municipal en remplacement de Madame Monique LIEUMONT-BRIAND, démissionnaire.

CONSEIL MUNICIPAL – COMMISSIONS MUNICIPALES - REAJUSTEMENT

Désignation de Monsieur Patrick MORINEAU pour le remplacement de Madame Monique LIEUMONT-BRIAND, démissionnaire, aux commissions auxquelles elle était membre, à savoir :

- Commission Urbanisme
- Commission des Finances
- Commission Education Enfance Jeunesse
- Commission Voirie – Propreté – Espaces verts – Centre Technique Municipal
- Commission Sports – Affaires Equestres – Aérodrome
- Comité consultatif Office Municipal des Sports
- Comité consultatif écoles publiques et restauration scolaire

SYNDICAT MIXTE DE L'ÉCOLE INTERCOMMUNALE DE MUSIQUE DU SAUMUROIS – REPRÉSENTATION DE LA VILLE DE SAUMUR - MODIFICATION

Désignation de :

- Amandine GAZEAU en délégué titulaire
- Astrid LELIEVRE en délégué suppléante

arrêtant ainsi la composition suivante :

Titulaires :

- Jackie GOULET
- Amandine GAZEAU
- Alain GRAVOUEILLE
- Florence METIVIER
- Diane de LUZE

Suppléants :

- Marcus NERON
- Astrid LELIEVRE
- Sylvie TAUGOURDEAU
- Sophie TUBIANA
- Françoise DAMAS

CRÉATION DE LA SPL TOURISME

Approbations :

- de la participation de la Ville de Saumur au capital de la SPL Saumur Val de Loire Tourisme à hauteur de 48 actions pour une valeur nominale chacune de 1.000 euros soit 48.000 euros représentant 16.66 % du capital,
- du versement des sommes en une fois correspondant à la participation de la Ville de Saumur au capital social, lesquelles sont prévues au BP 2017,
- des statuts de SPL Saumur Val de Loire Tourisme,

Autorisation donnée à Monsieur le Maire, ou son représentant, pour signer tout acte en découlant.

Approbation de la composition du Conseil d'administration de la SPL Saumur Val de Loire Tourisme et la désignation de 3 représentants de la Ville de Saumur :

- * Jackie GOULET
- * Sylvie TAUGOURDEAU
- * Marcus NERON

Autorisation donnée aux représentants ainsi désignés pour accepter toutes les fonctions dans le cadre de la représentation qui pourrait leur être confiée au sein de la SPL Saumur Val de Loire Tourisme (présidence, vice-présidence, présidence direction générale, membre du comité technique consultatif, membres titulaires ou suppléants des éventuelles commissions d'appels d'offres, etc.) étant précisé que ces fonctions seront exercées à titre gratuit.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ESPACE JEAN ROSTAND, MAISON DE ASSOCIATIONS DES ASSOCIATIONS ET DE QUARTIER – MODIFICATION DU RÈGLEMENT D'UTILISATION

Approbation du règlement d'utilisation de l'espace Jean Rostand, Maison des Associations et de Quartier, destiné à régir les relations entre la Ville et les utilisateurs de cet équipement municipal et à définir leurs modalités de réservation, d'utilisation et d'occupation.

FISCALITÉ DIRECTE LOCALE – ANNÉE 2017 – FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION

Fixation des taux de fiscalité directe pour 2017 comme suit :

	Taux 2017
Taxe d'Habitation	17,62%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	25,41 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	49,16 %

EXERCICE 2017 – ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS

Attribution de subventions pour un montant total de 2 081 855, 93 €,

EXERCICE 2017 – DÉCISION MODIFICATIVE

Approbation des décisions modificatives qui donnent globalement lieu aux ajustements détaillés dans les tableaux qui peuvent être consultés auprès du service des Finances et des Marchés Publics aux jours et heures d'ouverture de l'Hôtel de Ville.

VENTE DE BIENS SUPÉRIEURS À 4 600 €

Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour aliéner le bien suivant pour un prix minimum fixé comme suit :

MATERIEL	DATE DE MISE EN SERVICE	PRIX MINIMUM DE VENTE
Balayeuse de voirie de marque MAN	09 Janvier 2008	5 000 €

Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour aliéner les biens suivants dès lors qu'ils seraient adjugés à une valeur égale ou supérieure à 4 600 € :

MATERIEL	DATE DE MISE EN SERVICE	PRIX MINIMUM DE VENTE
Machine à peinture routière de marque Scomatem	06 Mai 2003	1 750 €
Tracteur agricole de marque Renault	02 Juillet 1993	3 950 €
Camion poids lourd de marque Renault S110	14 Novembre 1996	2 500 €
Groupe électrogène		2 500 €
Arracheuse motteuse d'arbres		2 150 €

AGENCE FRANCE LOCALE – GARANTIE À PREMIERE DEMANDE – ANNÉE 2017

Décision d'octroyer la Garantie de la Ville de Saumur dans les conditions suivantes aux titulaires de documents ou titres émis par l'Agence France Locale, (les Bénéficiaires) :

- le montant maximal de la Garantie pouvant être consenti pour l'année 2017 est égal au montant maximal des emprunts que la Ville de Saumur est autorisé(e) à souscrire pendant l'année 2017,
- la durée maximale de la Garantie correspond à la durée du plus long des emprunts souscrits par la Ville de Saumur pendant l'année 2017 auprès de l'Agence France Locale augmentée de 45 jours,
- la Garantie peut être appelée par chaque Bénéficiaire, par un représentant habilité d'un ou de plusieurs Bénéficiaires ou par la Société Territoriale,
- si la Garantie est appelée, la Ville de Saumur s'engage à s'acquitter des sommes dont le paiement lui est demandé, dans un délai de 5 jours ouvrés,
- le nombre de Garanties octroyées au titre de l'année 2017 sera égal au nombre de prêts souscrits auprès de l'Agence France Locale, dans la limite des sommes inscrites au budget primitif 2017, et que le montant maximal de chaque Garantie sera égal au montant tel qu'il figure dans l'acte d'engagement.

Autorisations données au Maire de la Ville de Saumur ou à l'Adjoint Délégué aux Finances

- pendant l'année 2017, pour signer le ou les engagements de Garantie pris par la Ville de Saumur, dans les conditions définies ci-dessus, conformément aux modèles présentant l'ensemble des caractéristiques de la Garantie.

- pour prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

INFORMATION SUR LES MARCHÉS PASSÉS EN 2016

Le Conseil Municipal prend acte de la liste des marchés supérieurs à 20 000 € HT passés en 2016.

CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA MISE EN PLACE D'UN "ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE DE TRAVAIL DANS LES ÉCOLES DE L'ACADÉMIE DE NANTES, ENT 1^{ER} DEGRÉ E-PRIMO"

Approbation :

- de l'adhésion au groupement de commandes relatif à la passation d'un marché négocié avec la société *It's Learning* pour la mise en place d'un environnement numérique de travail dans les écoles de l'académie de Nantes dénommé ENT 1^{er} degré e-primo,

- la désignation du Rectorat de Nantes comme coordonnateur de ce groupement de commandes,

Autorisation donnée à M. le Maire, ou son représentant, pour signer la convention d'adhésion au groupement, laquelle définit les modalités de son fonctionnement, le marché à venir, ainsi que tout acte en découlant.

CONTRAT DE VILLE – PREMIERE PROGRAMMATION 2017 - APPROBATION

Approbation de la première programmation du contrat de ville.

Sollicitation pour le compte de la Ville de Saumur :

- * la contribution de la Caisse d'Allocations Familiales de 1 000 € pour l'action n°14
- * la contribution de la Communauté d'Agglomération de 3 100 € pour les actions n°14 et 15
- * la contribution de l'État de 4 000 € pour l'action n°16.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentation pour signer les éventuelles conventions nécessaires et toutes pièces afférentes.

Autorisation donnée pour le financement de ces actions.

ZAC DE CHANTEMERLE A BAGNEUX – CONVENTION D'AMENAGEMENT AVEC MONSIEUR ET MADAME FONTAINE

Approbation de la convention à intervenir entre la Ville de Saumur et Monsieur FONTAINE.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer ladite convention.

Imputation de la recette pour participation aux équipements collectifs d'un montant de 13 970,88 € sur la nature 1328 fonction 824 du Budget Principal.

AMENAGEMENT DU SITE CLAIREFOND-CROIX VERTE – DESAFFECTATION ET DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC – PERMIS D'AMENAGER ET DOSSIER LOI SUR L'EAU

Le Conseil Municipal émet un accord de principe sur :

- les échanges fonciers à intervenir entre la Ville de Saumur, la Communauté d'Agglomération Saumur val de Loire et Saumur Habitat
- l'incorporation, dans le domaine public, des espaces aménagés, après leur réalisation.

Ces éléments feront l'objet d'une délibération spécifique le moment venu.

Prononciation de la désaffectation et du déclassement de la rue Emmanuel Clairefond, entre la rue de l'Île Neuve et la voie ferrée, à compter du 1^{er} septembre 2017

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant pour déposer le Permis d'aménager et le dossier Loi sur l'Eau relatifs à cette opération et tout autre document afférent à la procédure.

ENSEMBLE IMMOBILIER SITUÉ BOULEVARD DES GUEDERIES À BAGNEUX – BAIL EMPHYTÉOTIQUE AU PROFIT DE LA CROIX ROUGE

Décision de consentir à la Croix Rouge la mise à disposition par bail emphytéotique d'un ensemble immobilier à usage d'ateliers et de bureaux, situé boulevard des Guéderies à Bagneux et cadastré section 016 AH n° 371 – 372 – 481 pour une contenance totale de 3343 m² ;

Précisions données sur les conditions de mise à disposition, à savoir :

- * durée : 25 années à compter de la signature dudit bail,
- * loyer annuel net et forfaitaire : 3 100 € (trois mille cent euros) payable d'avance au 1er septembre et révisé annuellement en fonction de l'indice INSEE du coût de la construction,
- * bail établi en la forme administrative par les services municipaux aux frais du preneur ;

Pouvoirs sont donnés à :

- Monsieur le Maire pour recevoir le bail emphytéotique à intervenir,
- Monsieur Jackie GOULET, Premier Adjoint, pour le signer ;

LIEU-DIT "LE MARAIS" – BOULEVARD DE LA MARNE À SAUMUR – ACQUISITION DE PARCELLES APPARTENANT AUX CONSORTS COUSIN

Acquisition des Consorts COUSIN, de deux parcelles cadastrées section CD n° 9 et 10 d'une contenance totale de 1 ha 11 a 53 a et situées au lieu-dit "Le Marais" à Saumur, le long du boulevard de la Marne, moyennant le prix net et forfaitaire de 2 231 €.

L'acte de vente sera établi, aux frais de l'acquéreur.

Pouvoir est donné à Monsieur le Maire pour signer l'acte de vente à intervenir.

206 RUE DE FLANDES DUNKERQUE À SAUMUR – ACQUISITION D'UNE EMPRISE DE TERRAIN APPARTENANT A MONSIEUR YANNICK LANIEPCE ET MADAME PATRICIA GOUJON

Acquisition de Monsieur Yannick LANIEPCE et Madame Patricia GOUJON, d'une emprise de terrain d'une surface approximative de 700 m², libre de toute location ou occupation, à distraire de la parcelle cadastrée section BY n° 52, située 206 rue de Flandres Dunkerque à Saumur, moyennant le prix net et forfaitaire de 5 000 €.

Un document de modification du parcellaire cadastral sera établi par un géomètre, les frais correspondants étant pris en charge par les vendeurs.

L'acte de vente est régularisé, aux frais de l'acquéreur.

Pouvoir est donné à Monsieur le Maire pour signer l'acte de vente à intervenir.

MODERNISATION DU SYSTEME DE DÉTECTION INCENDIE DU CHÂTEAU-MUSEE – DEMANDE DE RESERVE PARLEMENTAIRE

Autorisation donnée au Maire pour solliciter cette aide au taux maximal afin de moderniser le système de détection incendie du Château-musée.

Au cas où le cofinancement attendu ne serait pas obtenu, la Ville de Saumur s'engage à honorer la différence par autofinancement.

MUTUALISATION DES SERVICES ACHATS ET MARCHÉS PUBLICS ENTRE LA VILLE DE SAUMUR ET LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SAUMUR VAL DE LOIRE

Validation du principe d'une mutualisation des services achats et marchés publics de la Ville de Saumur et de la Communauté d'Agglomération, prenant effet à compter du 1^{er} mai 2017.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire de la Ville de Saumur ou son représentant pour signer la convention de mutualisation des services achats et marchés publics entre la ville de Saumur et la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, du 1^{er} mai 2017 au 31 décembre 2017, ainsi que tous les avenants ou toute pièce se rapportant à cette affaire.

CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE ENTRE LA VILLE DE SAUMUR ET LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SAUMUR VAL DE LOIRE – MISSION DE VAGUEMESTRE

Autorisation donnée à Monsieur le Maire de la Ville de Saumur ou son représentant pour signer la convention de prestation de service entre la Ville de Saumur et la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 30 juin 2017, ainsi que tous les avenants ou toute pièce se rapportant à cette affaire.

COMPTE RENDU DES DECISIONS

Lecture du compte rendu des décisions prises par le Maire du 8 février au 30 mars 2017 sous les numéros 2017/15 à 2017/25 en vertu de la délégation de pouvoirs qui lui a été donnée par délibération n°2014/17 du Conseil Municipal du 4 avril 2014.

Saumur, le mardi 4 avril 2017
Le Maire de la Ville de Saumur,



Jean Michel MARCHAND